

Procès-Verbal du Conseil Municipal de LABLACHERE

du Vendredi 05 juin 2026 à 18 heures

Les membres du Conseil Municipal de Lablachère se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie, le vendredi 05 juin 2026 à 18h, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour :

Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2026.

Etaient présents :

Patrick DOMERGUE, Martine TILLAY, Julien DELMASURE, Christiane ROCHEDIX, Denis CARON, Marie MONNIER, Pedro ALVES, Joël BOISSIN, Cédric LATOURRE, Sylvaine MATHIEU, Séverine TROUILLAS, Sarah VALETTE, Alain VIGOUROUX, Béatrice FRANCOU, Corine LARCHER.

Absents et excusés : Jean-François DEMARIA, Sophie COUILLET, Marjorie GERMAIN, Daniel MAYET,

Procuration : Jean-François DEMARIA donne pouvoir à Patrick DOMERGUE
Sophie COUILLET donne pouvoir à Julien DELMASURE
Marjorie GERMAIN donne pouvoir à Cédric LATOURRE
Daniel MAYET donne pouvoir à Corinne LARCHER

Le quorum est atteint M. Patrick DOMERGUE 1^{er} Adjoint, par délégation du Maire ouvre la séance

Désignation du secrétaire de séance : TROUILLAS Séverine est élue secrétaire de séance.

M. Patrick DOMERGUE demande que l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 Avril 2026 soit rajouté à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 Avril 2026

Le PV du conseil municipal du 28 avril 2026 est soumis au vote du conseil :

0 vote contre

3 abstentions

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026 est approuvé à la majorité des membres.

2. Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2026- n°20260501

Le 1^{er} adjoint au maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n°INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux du 6 mai 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2026-05-22-00010 du 22 mai 2026 fixant le nombre de délégués à élire : Le nombre de conseillers à élire pour LABLACHERE est de 5 (cinq) et le nombre de suppléants est de 3 (trois).

CONSIDERANT l'obligation de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales,

CONSIDERANT que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Le 1^{er} adjoint au maire précise que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral et à l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2026, le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants,

Le 1^{er} adjoint au maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Martine TILLAY, Christiane ROCHEDIX, Sarah VALETTE, Sylvaine MATHIEU. La présidence du bureau est assurée par ses soins,

Après un appel à candidature,

La liste de candidats remise au maire est la suivante :

• **Agir pour le territoire :**

Liste nominative des personnes désignées :

- Jean-François DEMARIA
- Sophie COUILLET
- Joël BOISSIN
- Sarah VALETTE
- Julien DELMASURE
- Sylvaine MATHIEU
- Patrick DOMERGUE
- Christiane ROCHEDIX

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16

Ont obtenu :

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Mr Jean-François DEMARIA
- Mme Sophie COUILLET
- Mr Joël BOISSIN
- Mme Sarah VALETTE
- Mr Julien DELMASURE

Sont proclamés élus en qualité de suppléants des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Mme Sylvaine MATHIEU
- Mr Patrick DOMERGUE
- Mme Christiane ROCHEDIX

- liste Agir pour le territoire : 16 voix

M. Patrick DOMERGUE proclame les résultats définitifs :

Liste Agir pour le territoire : 5 sièges et 3 suppléants

Fait et délibéré en séance

Le 1^{er} adjoint au Maire,

Patrick DOMERGUE

Délibération adoptée

A l'issue du vote, Mme FRANCOU Béatrice demande la parole pour s'exprimer sur le fait qu'elle est déçue par le comportement de la liste « Agir pour le territoire » ne leur laissant aucune place de titulaire sur la liste.

La séance est levée à 18h40.

Le 1^{er} adjoint au Maire,

Patrick DOMERGUE

Secrétaire de Séance

Séverine TROILLAS

